



Nom	40 % sur la prime globale casco complète	Diverses assurances	Responsabilité civile
<p>Mobilière Suisse Tél. 031 389 61 11, www.mobi.ch</p> <p>Remarques: La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.</p>	×		
<p>Vaudoise Assurances Tél. 021 618 80 80, www.vaudoise.ch</p> <p>Remarques: L'assuré doit apporter la preuve au moyen d'une décision administrative attestant qu'en raison de son handicap, il est propriétaire et qu'il conduit lui-même – afin d'assurer ses déplacements, d'entretenir des contacts sociaux avec son entourage ou de garantir son indépendance. La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.</p>	×		
<p>Zurich Assurance Tél. 0800 80 80 80, www.zurich.ch</p> <p>Remarques: La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.</p> <p>Exception: Si la personne handicapée n'est pas en mesure de conduire le véhicule de façon autonome, mais que le véhicule a été financé par l'intermédiaire de l'AI et qu'un proche de la personne handicapée conduit le véhicule, nous accordons également la réduction.</p>	×		

Réduction de primes

Pour véhicules adaptés aux handicapés



RÉDUCTION DE PRIMES

Réduction des primes d'assurance casco complète

Les personnes handicapées dépendant d'un véhicule automobile adapté dont l'emploi est justifié, peuvent bénéficier d'une réduction de leurs primes d'assurances responsabilité civile et casco complète. Les personnes qui désirent profiter de cette réduction sont priées de prendre directement contact avec la compagnie d'assurance.

Nom	40% sur la prime globale casco complète	Diverses assurances	Responsabilité civile
<p>Allianz Suisse Tél. 058 358 76 00, martin.gonzenbach@allianz-suisse.ch</p> <p>Remarques: La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.</p>	×		
<p>AXA Tél. 0800 809 809, www.axa.ch</p> <p>La réduction pour les véhicules de personnes handicapées physiques est comprise entre 20% et 40% en fonction de la composition des couvertures casco individuelles.</p> <p>Remarques: Le véhicule doit être conduit de manière autonome par la personne handicapée et doit être immatriculé au nom de celle-ci. Il n'est pas obligatoire d'être membre de l'ASP.</p>	×		
<p>Bâloise Assurances Tél. 0800 24 800 800, www.baloise.ch</p> <p>Remarques: Le véhicule sera assuré en tant que véhicule pour personne handicapée s'il est indiqué sur le document d'immatriculation que le véhicule a été transformé pour être conduit par des automobilistes handicapés. S'il cette mention spéciale n'apparaît pas sur le document d'immatriculation du véhicule, l'assuré doit prouver que le</p>	×	nur 20%	oui

RÉDUCTION DE PRIMES

Nom	40% sur la prime globale casco complète	Diverses assurances	Responsabilité civile
<p>véhicule a été transformé. Une carte AI n'est pas suffisante. De plus, le véhicule doit être destiné à une personne privée.</p>			
<p>Generali Assurances Tél. 0800 881 882, www.generali.ch</p> <p>Remarques: L'assuré doit apporter la preuve au moyen d'une décision administrative attestant qu'en raison de son handicap, il est contraint d'utiliser un véhicule adapté à son invalidité – dont il est propriétaire et qu'il conduit lui-même – afin d'assurer ses déplacements, d'entretenir des contacts sociaux avec son entourage ou de garantir son indépendance.</p>	×		
<p>Helvetia Tél. 058 280 56 11, www.helvetia.com</p> <p>Remarques: Il doit être indiqué sur le document d'immatriculation du véhicule qu'il s'agit d'un véhicule pour automobiliste handicapé.</p>	×	Réduction de 40% dans les branches responsabilité civile, casco collision et casco partielle	oui